

Commune de DAMIATTE (Tarn)  
Séance du 28 août 2024

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMIATTE

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit août à 20 h 45 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire sous la présidence de Madame FADDI Evelyne.

Présents : Evelyne FADDI, Nicole VIDAL, Jérôme ROUDET, Micheline ALLETRU, Marie-José MAUREL, Didier DARASSE, Philippe BESSIOUD, Corinne JACONO, Olivier DOMINGUEZ, Pascale MAUREL, Julien VAGLIENTI.

Représentés : Mme PICARD représentée par Mme JACONO

Excusés : M MOLIERES, Mme BRET, M PRADES

Secrétaire de séance : Didier DARASSE

Conseillers en exercice : 15  
Conseillers présents : 11  
Procurations : 1  
Quorum : 8

### Ordre du jour :

Appel d'offres projet de maison médicale  
Subvention exceptionnelle à la Pétanque Damiattoise  
Assurance des risques statutaires – contrat groupe 2025-2028  
Ecole et parking de l'école  
Logement de la mairie – restitution de la caution  
Demande de la société de pêche pour un raccordement au réseau électrique  
Demande de la Pétanque Damiattoise pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au plan d'eau St Charles  
Eclairage du terrain de foot  
Révision du schéma d'assainissement  
Questions et informations diverses

Le **quorum étant atteint**, le Conseil municipal est ouvert sous la présidence de Madame le Maire.

## **EXAMEN DES AFFAIRES INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :**

### **APPEL D'OFFRES PROJET DE MAISON MEDICALE**

**Madame le Maire** rappelle qu'avis d'appel à concurrence pour la construction d'une maison médicale a été publié le 27 juin 2024 avec une date limite de dépôt le 25 juillet 2024. 43 offres ont été déposées. Elle précise que le lot n° 2 – gros œuvre – n'a fait l'objet que de deux offres, lesquelles excèdent les crédits budgétaires alloués au marché. Elle propose de déclarer le lot infructueux. Pour les autres lots, une négociation est organisée. Elle précise qu'elle a rendez vous avec l'architecte le 3 septembre pour tout mettre en place afin de démarrer le chantier au plus tôt.

Elle indique que le docteur St Jean est satisfait de l'installation du 3<sup>ème</sup> algéco car l'insonorisation est importante. Ce point a été très signalé à l'architecte qui en a tenu compte dans le dossier de consultation.

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déclarer infructueuse la procédure de passation du marché du lot N° 2 pour la construction d'une maison médicale. Les offres sont inacceptables au motif que leur prix excède les crédits budgétaires alloués au marché. Il décide également de relancer une procédure adaptée pour le lot n°2.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA PETANQUE DAMIATTOISE**

**Madame le Maire** rappelle la demande de l'association de Pétanque Damiattoise qui sollicite une subvention exceptionnelle pour participer au financement de la location de WC autonomes utilisés pour le concours régional de pétanque. Elle précise que le coût de la location de deux WC autonomes pour un jour s'élève à 420.00 € TTC et propose d'accorder à la Pétanque Damiattoise une subvention exceptionnelle à hauteur de la moitié de la dépense, soit 210.00 €.

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 210.00 € à la Pétanque Damiattoise.

### **VESTIAIRES DU REC**

**Madame le Maire** indique que les travaux des vestiaires du Rec devraient être terminés fin octobre. Elle demande au Conseil Municipal si elle prévoit un organigramme de clés avec un pass ou des jeux de clés non reproductibles sans autorisation.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

**Monsieur DARASSE** est favorable aux clés non reproductibles et indique qu'en général chaque barillet est fourni avec 4 clés.

**Monsieur DOMINIGUEZ** confirme que le club de foot n'a pas besoin d'avoir accès au local technique. Il indique qu'il a visité le chantier. Il estime qu'il faudrait rajouter des grilles pour sécuriser le site.

**Madame le Maire** indique que toutes les portes sont sécurisées. Elle précise que si les ouvertures sont petites et qu'on pourrait déplorer un manque de luminosité, c'est parce qu'il a fallu remonter le sol et laisser un espace suffisant sous les fenêtres pour installer les porte manteaux.

### **ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONTRAT GROUPE 2025-2028**

**Madame le Maire** communique au Conseil Municipal simulations et statistiques pour permettre au Conseil Municipal de se prononcer sur le contrat d'assurance risques statutaires pour la période 2025-2028.

**Monsieur VAGLIENTI** constate que l'absentéisme augmente cette année et estime qu'au vu du coût, il est favorable à une couverture sans franchise.

**Madame le Maire** rappelle que les taux ne sont pas figés pour toute la durée du contrat. Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré se prononce avec 9 voix pour un contrat basé sur le traitement avec charges et une couverture à 100 % sans franchise. Les 3 autres voix (Madame le Maire et Madame JACONO avec le pouvoir de Madame PICARD) optaient pour un contrat sur les mêmes bases mais avec une franchise de 15 jours.

### **ECOLE ET PARKING DE L'ECOLE**

**Madame le Maire** synthétise les préconisations du CAUE pour améliorer le confort l'été à l'école : réaliser une simulation thermique dynamique pour aider à la décision des travaux, peindre une partie de la cour, réaliser des plantations sur le terrain de foot.

**Mesdames JACONO et MAUREL Pascale ainsi que Monsieur DARASSE** estiment qu'il faut au maximum conserver l'espace du terrain de foot.

**Madame le Maire** ajoutent que des plantations sont préconisées en pied des poteaux de la casquette et qu'il faudrait améliorer la ventilation nocturne. Elle propose d'attendre les conclusions de l'étude thermique dynamique avant de décider des travaux ou aménagements. Elle précise que le SDET lors de son étude avait conclu que le bâtiment avait été construit avec des mesures d'isolation et chauffage pour le confort d'hiver mais que le confort d'été n'avait pas été pris en compte.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

**Madame le Maire** indique que le tuyau de la centrale de traitement d'air sur le toit terrasse de l'école doit être rénové. Il est rouillé par endroit. Des vannes seront remplacées.

**Monsieur DARASSE** confirme que c'est un problème récurrent sur les toits terrasse.

**Madame MAUREL Pascale** signale des traces noires sur le mur.

**Madame le Maire** demandera aux services techniques d'aller voir d'où cela provient.

**Madame le Maire** demande au conseil municipal quelle suite à donner au rapport du CAUE.

**Monsieur DARASSE** juge prioritaire d'intervenir sur le confort à l'intérieur des classes plutôt que de créer des îlots de fraîcheur dans la cour.

**Madame FADDI** indique avoir demandé des devis pour la fourniture de bancs qui seraient installés dans la cour à disposition des enfants.

**Madame MAUREL Pascale** est très favorable à l'installation de bancs. Ceux en place actuellement sont utilisés par les adultes et les élèves du primaire n'ont pas de quoi s'asseoir pour prendre leur goûter le soir car seuls les enfants de maternelle goûtent dans la garderie.

**Madame le Maire** rappelle avoir adressé au conseil municipal les courriers de Damiatte en collectif et de Mme BOURDALLE a sujet de l'aménagement du parking situé devant l'école. Elle donne lecture du courrier de Mme BOURDALLE.

**Madame MAUREL Pascale** que tout le monde peut donner son avis mais que cela doit se faire en restant courtois et respectueux.

**Madame le Maire** ajoute que certains lui ont suggéré de porter plainte ; elle ne le fera pas, elle répondra à Madame BOURDALLE.

**Madame le Maire** expose la situation au sujet de l'abattage de divers arbres et rappelle que les formalités sont différentes selon qu'il s'agit ou non d'allée d'arbres ou d'alignement en bordure de voie. La DDT a confirmé que le faux robinier devant l'école et les arbres situés sur le terrain où va être construite la maison médicale ne sont pas constitutifs d'alignement.

Elle communique le bilan du diagnostic réalisé par Végétis sur différents arbres. En ce qui concerne le faux robinier, il est indiqué que c'est un arbre dont le fonctionnement physiologique est ralenti, la dangerosité actuelle manifeste, l'évolution défavorable lente, que l'arbre est d'avenir incertain et qu'il y a risque de rupture de charpentières. Pour le platane situé avenue de la gare, il y a un risque de basculement. Elle propose de l'abattre et de replanter à titre de compensation comme le prévoit la réglementation.

Elle demande au conseil municipal de se prononcer sur la seconde tranche des travaux du parking situé devant l'école. Soit les travaux se poursuivent sans abattre l'arbre mais en

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

réalisant un haubanage des charpentières qui coûte 336 € TTC non compris le suivi annuel, soit le faux robinier est abattu.

**Le Conseil Municipal** se prononce pour l'abattage de l'arbre avec une majorité à 9 voix. Mesdames JACONO et MAUREL Pascale s'abstiennent.

**Madame le Maire** rappelle que la deuxième tranche des travaux sera réalisée par l'entreprise BRESSOLLES avec l'option de béton engazonné pour un coût de 20 552.70 € HT.

**Le Conseil Municipal** valide à l'unanimité le devis de l'entreprise BRESSOLLES.

**Madame BENMAHMOUD**, délégué de parents d'élèves, assiste à la séance et demande à prendre la parole.

**Madame le Maire** accède à cette demande.

**Madame BENMAHMOUD** dit ne plus aborder le problème écologique puisque le projet est voté. Elle demande au Conseil Municipal s'il a réfléchi à la dangerosité du projet.

**Madame le Maire** répond que chaque conducteur doit être responsable.

**Madame BENMAHMOUD** indique que le dépose minute est situé à côté de l'entrée de l'école, près du passage piéton. Pour sortir des nouvelles places, les voitures vont reculer à proximité du passage piéton, ce qui est dangereux. Elle ne raisonne pas d'un point de vue juridique, elle sait que c'est la responsabilité du conducteur, mais du point de vue de la sécurité. Ce projet est écocide et dangereux. La nécessité d'agrandir le parking n'est pas justifiée. Des gens se garent sur le trottoir pour être au plus près de l'école alors qu'il reste des places de stationnement.

**Monsieur DOMINGUEZ** répond qu'un constat a été fait. Les places de parking sont utiles et seront utilisées.

**Madame ALLETRU** dit qu'on ne peut rééduquer les gens.

**Madame BENMAHMOUD** indique que le collectif a fait des propositions et que le projet du conseil municipal rajoute de la dangerosité. Elle demande où va se garer le bus. Pourquoi le conseil municipal n'a pas étudié les propositions alternatives auxquelles le collectif a réfléchi pour résoudre le problème de fluidité, renforcer la sécurité et diminuer le coût de l'investissement ? Pourquoi ne pas faire stationner le bus sur le parking face à la tuilerie et créer le dépose minute sur l'arrêt de bus actuel au bord de la route de Graulhet ?

**Madame le Maire** rappelle que le conseil municipal a répondu à une demande en installant un abri bus sur le parking face à la tuilerie et que l'arrêt a été retiré ensuite par la Federteep.

**Monsieur VAGLIENTI** juge dangereux de créer le dépose minute au bord de la route de Graulhet où la vitesse autorisée est à 50 km/h.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

**Monsieur DOMINGUEZ** dit que les revendications ont été entendues et bien comprises. Le Conseil Municipal a tranché avec ce qui était le plus objectif.

**Madame BENMAHMOUD** dit que les membres du collectif sont déçus et ne comprennent pas la position du Conseil Municipal.

**Madame le Maire** conclut ce sujet en indiquant qu'il y a un risque et qu'elle préfère couper l'arbre.

#### **LOGEMENT DE LA MAIRIE – RESTITUTION DE LA CAUTION**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la locataire du logement communal sis 7 bis route de Graulhet a mis fin au bail de location le 11 août 2024. L'état des lieux de sortie étant conforme à celui d'entrée, Madame le Maire propose de restituer l'intégralité de la caution à Madame BIANCHI Coline.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser la caution de 450.00 € à Madame BIANCHI Coline.

**Madame le Maire** demande à l'assemblée si le logement est à nouveau proposé à la location ou pas. Elle rappelle que les archives sont situées juste à côté du logement.

**Monsieur DOMINGUEZ** dit que si le logement est à nouveau loué, il faut sécuriser les archives. Il indique qu'il y a la possibilité de les numériser pour encore plus de sécurité.

**Madame le Maire** précise qu'en ne louant pas le logement, cela permettrait d'installer le système de vidéo protection à l'étage avec un accès direct pour les gendarmes.

**Monsieur DARASSE** qu'une porte coupe-feu et des plaques coupe-feu pourraient être installées.

#### **DEMANDE DE LA SOCIETE DE PECHE POUR UN RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que la société de pêche a demandé un branchement électrique au plan d'eau St Charles afin d'alimenter l'aérateur. Le camping qui fournit actuellement l'électricité pour les aérateurs a des besoins plus importants pour les climatisations des bungalows.

**Madame le Maire** va demander une étude au SDET.

**Madame JACONO** est favorable au projet de mettre un branchement électrique au lac. Cela avait déjà été évoqué pour faciliter l'organisation de festivités au plan d'eau. Il faut estimer le budget de cette opération.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

**Madame le Maire** précise que cette étude pourrait être englobée dans l'opération au plan d'eau avec le cheminement piéton et la restauration des berges.

**Monsieur ROUDET** signale à ce propos qu'il a constaté un éboulement du côté du camping.

### **DEMANDE DE LA PETANQUE DAMIATTOISE POUR L'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE AU PLAN D'EAU ST CHARLES**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal que l'association de Pétanque Damiattoise a demandé la possibilité d'aménager un terrain de pétanque au lac St Charles car il n'y a pas assez d'ombrage pour le moment place de la liberté.

**Monsieur DOMINGUEZ** demande où en est le projet de boulodrome sous l'ombrière de parking route de Serviès.

**Madame le Maire** indique être en attente du dossier de l'AREC. Si toutefois ce projet était abandonné, elle solliciterait le SDET pour une ombrière de parking avec boulodrome à côté des vestiaires du Rec.

**Madame JACONO** demande où le terrain de pétanque pourrait être aménagé à St Charles.

**Madame le Maire** répond côté voie ferrée, sous les arbres, à l'entrée du site.

**Madame MAUREL Pascale** pense que ce terrain de pétanque serait aussi utilisé par les familles qui fréquentent le plan d'eau.

**Monsieur BESSIOUD** estime le besoin à un terrain de 20 m par 4 m.

**Madame le Maire** réalisera une étude.

### **ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOT**

**Madame le Maire** informe le Conseil Municipal qu'elle a demandé une étude pour passer au led l'éclairage du terrain de foot. Le devis de la Cegélec s'élève à 44 340 € TTC pour 16 lampes, celui de la société ESCAFFIT à 35 000 €, fournitures non comprises. Elle juge l'investissement trop lourd.

**Monsieur DOMINGUEZ** demande s'il ne pourrait être réalisé par tranches.

**Monsieur DARASSE** indique que cela créerait un déséquilibre de lumière et lui paraît difficile pour l'homologation.

*Commune de DAMIATTE (Tarn)*  
*Séance du 28 août 2024*

**Monsieur VAGLIENTI** se renseignera pour savoir si la commune pouvait disposer de l'aide des CEE pour cet investissement.

## **REVISION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT**

**Madame le Maire** communique au Conseil Municipal le compte rendu l'avancement de l'étude menée par Altéréo dans le cadre de la révision des schémas d'assainissement de Damiatte et St Paul.

Il est relevé des dysfonctionnements sur le réseau route de Graulhet et avenue du Carbounel. Les regards sont corrodés en raison de la présence de gaz d'où les problèmes ponctuels de mauvaises odeurs dans le village. Il faudrait sécuriser les postes de relevage et prévoir des hydrocurages car il y a des dépôts de graisse. Le poste de relevage de la route de Lavour est à revoir car sous dimensionné.

Madame le Maire a exposé le problème du déversoir d'orage route de Lavour. Le regard saute et de l'eau rejailit lors de fortes pluies. Altéréo va mener une étude sur le déversoir.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

**Madame le Maire** indique qu'elle participera à la réunion sur la programmation des lotos et animations le 9 septembre.

Elle informe le Conseil Municipal qu'une réunion est programmée avec Orange pour la fermeture du réseau cuivre d'ici 2030.

Elle rappelle l'organisation du Salon des Maires organisé par l'association départementale les 17 et 18 septembre à Albi.

**Madame le Maire et madame VIDAL** signalent des trous sur les vitraux de l'église de Lacapelle. Il faudrait envisager de les réparer. Madame VIDAL va demander des devis.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées, la séance est levée à 23H10.

Evelyne FADDI  
Maire



Didier DARASSE  
Secrétaire de séance

